

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2018

Présents : Pierre DESPRÉS, Maire – Elisabeth GUIHENEUX, Jean-Michel ROUSSEAU, Yvan MARSOLLIER, Noëlle BESNARD, Amand LETORT, Aymeric MASSIET du BIEST, adjoints - Pierre MOUEZY, Martine MIGOT, Loïc MARSOLLIER, Françoise GAULTIER, Marie-Christine MORIN, Thérèse SAUDRAIS, Brigitte GARDAN, Olivier DESPREZ, Antoine GEFFRAY, Marylène DOINEAU, Pascal ODY, Katia BONNANT, Sandrine DYLLIS, Mathieu VINCENT

Pouvoirs : Annie BOUSSEAU pouvoir à Pierre DESPRÉS – Eric MARTIN pouvoir à Loïc MARSOLLIER - Jean-Charles MOREAU pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX

Excusée : Martine LEGRAS

Absent : Laurent QUICHON

Mme Sandrine DYLLIS a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION du procès-verbal de la précédente réunion -

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion.

DÉCISION –

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte de la décision qu'il a prise dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance, et qui concerne des ventes et renouvellements de concessions dans le cimetière communal

Le conseil municipal prend acte de la décision prise par le Maire dans le cadre de sa délégation.

FINANCES - BUDGETS PRIMITIFS 2018 -

Le Maire laisse la parole à Elisabeth GUIHENEUX, adjointe en charge des finances et du personnel, pour la présentation de ce dossier.

Elle communique à l'assemblée les projets de budget primitif 2018 du budget principal et des budgets annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***ADOPTE les budgets primitifs 2018 suivants :***
 - ***budget principal ;***
 - ***budget annexe assainissement ;***
 - ***Budget annexe Service Public Industriel et Commercial Panneaux photo-voltaïques ;***
 - ***Budget annexe Lotissement du Pavé Saint Jean ;***
 - ***Budget annexe Zone d'Aménagement Concerté des Fontaines ;***
 - ***Budget annexe Lotissement de la fontaine couverte (Domaine de la Grange).***

FINANCES - Indemnité de gardiennage de la Basilique –

Le Maire précise que, comme chaque année, pour permettre l'exécution du budget, il convient de prendre une délibération concernant le montant alloué pour le gardiennage de la Basilique ainsi que pour le loyer du presbytère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **FIXE à 546 € pour l'année 2018 le montant de l'indemnité à verser pour le gardiennage de la Basilique,**
- **PRECISE que la dépense est inscrite au budget primitif 2018,**
- **FIXE le montant du loyer du presbytère à 546 €,**
- **PRECISE que la recette est inscrite au budget primitif 2018.**

FINANCES – Créances non éteintes –

Le Maire indique qu'afin de solder plusieurs comptes, le conseil municipal est amené à délibérer pour les créances éteintes. Il s'agit de créances pour lesquelles un jugement a été prononcé (redressement ou liquidation judiciaire) et qui s'impose à la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE les créances éteintes concernant le restaurant scolaire et la garderie pour un montant de 1 174,20 €.**

FINANCES – Vente d'un bureau –

Le Maire précise qu'un agent communal est intéressé pour acquérir l'ancien bureau de l'accueil de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de vendre l'ancien bureau de l'accueil de la mairie au prix de 50 €.**

Travaux d'alimentation en eau potable pour le logement situé au 6 rue Notre-Dame –

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a décidé précédemment de demander au Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil d'étudier les travaux d'extension du réseau d'adduction d'eau potable – Renouvellement du réseau eaux usées – rue du Cheval Blanc, dans le cadre des travaux de réhabilitation du logement situé au 6 rue Notre-Dame.

Il indique au conseil municipal que ces travaux, évalués à la somme de 8 010,99 € HT (base janvier 2018), sont, conformément à la réglementation syndicale, entièrement à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **ADOpte l'étude chiffrée du cabinet SAFEGE,**
- **DONNE pouvoir au Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour constituer le financement,**
- **S'ENGAGE à rembourser le montant de la dépense au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil par virement à son compte à la Trésorerie de Janzé,**
- **S'ENGAGE à imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget communal au titre desdits travaux.**

QUESTIONS DIVERSES -

A l'issue de la séance, les élus abordent des questions sur la vie communale.

Séance levée à 22 heures 15

La Secrétaire de séance,
Sandrine DYLLIS



Le Maire,
Pierre DESPRÉS

